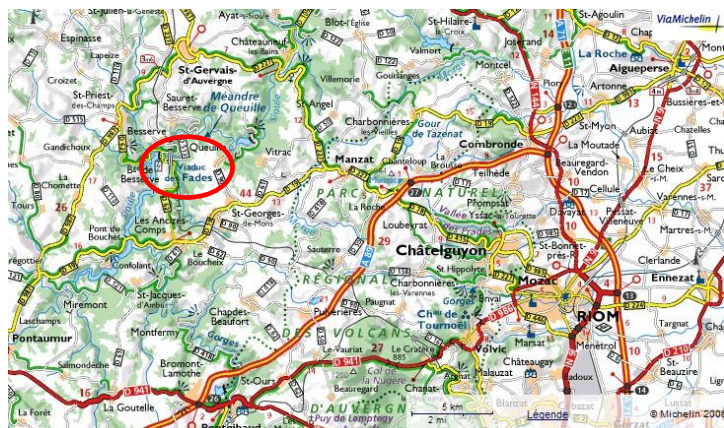




Association "Sioule et Patrimoine"  
63390 SAURET-BESSERVE

Tel. : 04.73.85.79.50  
04.73.38.29.89 / 04.70.90.85.16  
E-mail : viaduc.fades@free.fr

[viaduc.fades.free.fr](http://viaduc.fades.free.fr)



Avec l'aimable autorisation du groupe Michelin



Délégation Auvergne  
13, rue Maréchal Foch  
63000 CLERMONT FERRAND

Tel: 04 73 30 90 01  
E-mail : [auvergne@fondation-patrimoine.org](mailto:auvergne@fondation-patrimoine.org)

[www.auvergne.fondation-patrimoine.org](http://www.auvergne.fondation-patrimoine.org)

FONDATION DU PATRIMOINE

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du Patrimoine est le premier organisme national privé indépendant qui vise à promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine.

#### 1 Organisation :

La Fondation du Patrimoine est une organisation décentralisée. Son action s'appuie sur un réseau de délégués départementaux et régionaux, tous bénévoles.

#### 2 Moyens d'action :

Pour son action, la Fondation dispose d'instruments très incitatifs.

- Le **label** facilite la restauration de bâtiments appartenant à des propriétaires privés. Il peut permettre à ses bénéficiaires d'obtenir des avantages fiscaux.
- La **souscription** permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif.

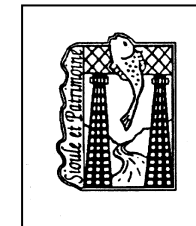
#### MEMBRES FONDATEURS

- AXA
- Bellon S.A (Sodexo-Alliance)
- Crédit Agricole SA
- Vivendi
- Fimalac
- Danone
- Devanlay
- Fondation Electricité de France
- Indreco
- L'Oréal
- Michelin
- Shell France
- Parcs et jardins de France
- Fédération française du Bâtiment

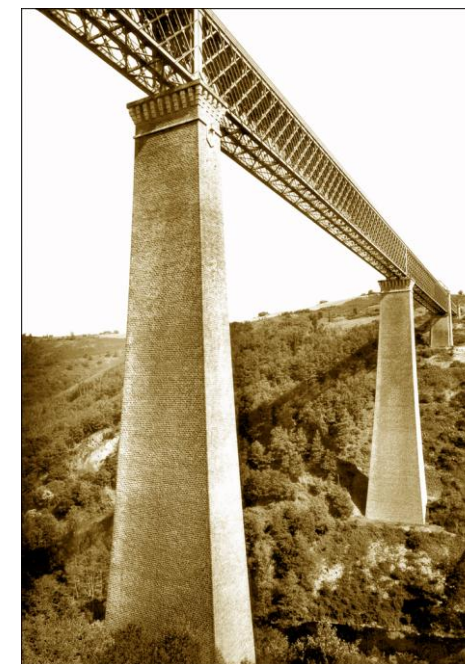
FONDATION



DU PATRIMOINE



Sauvegarder le  
patrimoine  
et construire



Restauration du  
viaduc des Fades

Oui, je fais un don de .....€ pour aider à la restauration du viaduc des fades\* et je bénéficie d'une réduction d'impôts.

**Merci de libeller votre chèque à l'ordre de «Fondation du Patrimoine /viaduc des fades»**

\*et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine sur le territoire de la commune si celui-ci n'aboutissait pas.

**Particuliers**

Votre don est déductible :

- de l'impôt sur le Revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable. *Un don de 100€ = 34€ à ma charge.*

- **OU** de l'Impôt sur la Fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 €. (Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €). *Un don de 100 € = 25€ à ma charge.*

**Entreprises**

Votre don est déductible de l'Impôt sur les sociétés à hauteur de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires.

*Un don de 500 € = 200€ à la charge de l'entreprise.*

**Je souhaite bénéficier d'une économie d'impôt au titre de l'Impôt (cochez SVP):**

sur le revenu **ou**  sur la Fortune **ou**  sur les Sociétés

*Votre don donnera lieu à l'envoi d'un reçu fiscal au nom de l'émetteur du chèque uniquement qu'il conviendra de joindre à votre déclaration d'impôt.*

NOM.....

ADRESSE.....

CODE POSTAL..... VILLE.....

E-mail: .....

**Coupon à renvoyer avec votre don à :**

Fondation du Patrimoine  
Délégation Auvergne  
13, rue Maréchal Foch  
63000 CLERMONT FERRAND

*Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le porteur de projet sera également destinataire. Toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées, veuillez cocher la case ci-contre*

*En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.*

*Le maître d'ouvrage s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine sur la commune, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas.*

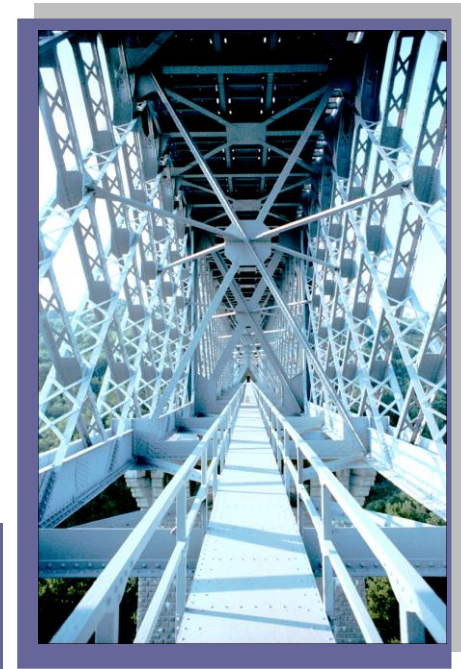
*La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 3% du montant des dons reçus en paiement de l'Impôt sur le Revenu et de l'Impôt sur les Sociétés et à 5% s'agissant des dons reçus en paiement de l'Impôt Sur la Fortune.*

**SAUVONS LE PLUS HAUT PONT DE CHEMIN DE FER DE FRANCE**

Dernier des grands ouvrages d'art du Massif Central construits à la Belle Époque, le viaduc ferroviaire des Fades (Puy-de-Dôme) est aussi le plus haut : avec ses 133 mètres (soit 10 m de plus que Garabit, son aîné) **il figure toujours en seconde position au palmarès mondial des ponts de sa catégorie.** En outre, ses deux piles géantes de 92 mètres, œuvre de la prestigieuse corporation des maçons de la Creuse, restent **les plus hautes piles de pont en maçonnerie de moellons jamais construites.**

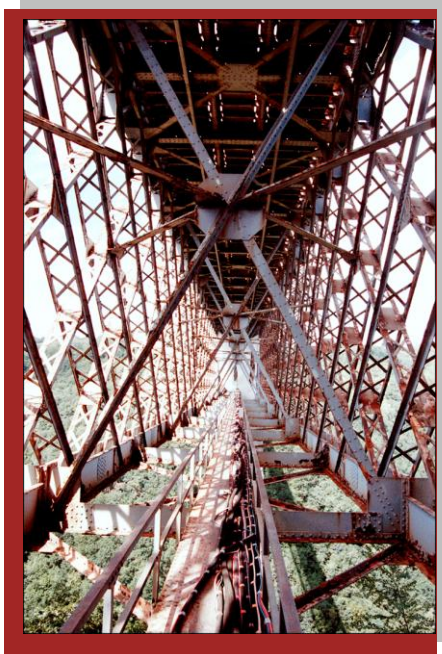
Aujourd'hui se pose avec acuité le **problème de l'entretien de son monumental tablier**, indispensable pour assurer la pérennité de l'édifice, et ce d'autant que la ligne de chemin de fer Volvic-Lapeyrouse, à laquelle il livrait passage, a été fermée à l'exploitation le 9 décembre 2007.

La dernière réfection des peintures remontant à un quart de siècle, mis à part une trentaine de mètres repeints en 2004, l'ensemble de la structure métallique présente actuellement **un état de corrosion avancé**, susceptible de compromettre à terme la sécurité de l'ouvrage, sans parler du triste spectacle offert par la rouille omniprésente et préjudiciable à la fréquentation touristique des lieux.



L'intérieur du tablier du Viaduc par le passé

*La Fondation du Patrimoine soutient l'association "Sioule et Patrimoine" en apportant la possibilité de l'avantage fiscal*



L'intérieur du tablier du Viaduc des Fades aujourd'hui!

La remise en état du tablier est estimée actuellement à près de **trois millions d'euros**. Or Réseau Ferré de France, propriétaire et gestionnaire de l'infrastructure ferroviaire depuis 1997 et qui a d'autres priorités, n'est pas en mesure de supporter le coût de l'opération.

L'approche du **centenaire de l'édifice à l'horizon 2009** - avec la perspective d'une fête gâchée, si la situation n'a pas évolué d'ici là - a décidé une association locale, **Sioule et Patrimoine** (63390 SAURET-BESSERVE), de faire appel au mécénat populaire, cela en étroite collaboration avec la **Fondation du Patrimoine**.

Les chèques des souscripteurs - que nous souhaitons nombreux - doivent être libellés à l'ordre de : **« Fondation du Patrimoine / Viaduc des Fades »**, et envoyés à la délégation régionale de la Fondation. Ils recevront un **reçu fiscal** en retour. La liste des donateurs sera rendue publique et figurera, notamment, dans l'ouvrage historique à paraître à l'occasion du centenaire du viaduc.

Nous comptons sur la **mobilisation du plus grand nombre**, qui permettra à l'un des chefs-d'œuvre de notre patrimoine ferroviaire de retrouver son lustre d'antan.



**TROIS MILLIONS D'EUROS POUR LA REMISE EN ETAT DU TABLIER METALLIQUE DU VIADUC DES FADES**

